L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Création de 4 aires de covoiturage (tranche 1 d'un programme de création de 7 aires) sur Grand Sud Tarn et Garonne : *Aire de Campsas*

Porteur du projet : Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne

GRAND SUD Tarn & Garonne Communauté de communes

Campsas

Subvention FEADER de 49 882,17€, votée par le Comité de programmation du GAL : 21/12/2022

Le territoire de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (GSTG) émet 123 000 tonnes de CO_2 par an. Le secteur des transports est le premier émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) et est responsable de 49% des émissions (3/4 par les voitures individuelles et 1/4 par les poids lourds).

GSTG s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour 6 ans qui a été adopté en nov. 2019, dont l'objectif est d'atteindre une **baisse de 75% des émissions de GES d'ici 2050.**

Elle a également adopté une **feuille de route stratégique « mobilités », dont l'une des finalités est de réduire l'usage de la voiture individuelle** dans le cadre des déplacements domicile-travail.

La politique opérationnelle de développement du covoiturage découle de ces réflexions : **7 aires de co-voiturage doivent ainsi être réalisées pour limiter l'usage individuel de la voiture dans le cadre des déplacements domicile-travail,** notamment pour les travailleurs de Toulouse Métropole, de la zone aéroportuaire Blagnac/Colomiers et de l'agglomération du Grand Montauban.

Une première tranche de 4 aires de covoiturage, objets des demandes d'aide LEADER 2014-2022, a été réalisée en 2022-2023, l'aire de Campsas en fait partie.

L'aire est positionnée le long de la RD6 (route d'Auch), dans un environnement encore agricole, mais sur le périmètre de **la ZAC logistique**. L'accès se fait par le rond-point existant.
Les travaux ont porté sur :

- **23 places de parking, 21 pour le covoiturage (dont 1 pour les personnes à mobilité réduite) et 2 places équipées et réservées à la recharge des véhicules électriques (IRVE) ;**
- **1 arrêt de bus régional LIO** le long de la route départementale (nouvelle ligne Verdun sur Garonne - Montauban) avec accès à l'aire ;
- **1 place d'arrêt minute** ;
- **1 local à vélo ;**
- **la plantation de 4 arbres** de haute-tige **et l'aménagement d'un espace pour accueillir une zone de pique-nique ;**
- **l'éclairage solaire** autonome de l'aire.

GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Dans le cadre de cette opération, les dépenses de la demande d'aide LEADER ont concerné les frais de maîtrise d'œuvre et de travaux de l'aire (lots VRD, espaces verts, mobiliers urbain).

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :
La fiche action N°5 « Adapter des systèmes de mobilités et déplacements pour la population en encourageant les modes de transports alternatifs et en privilégiant les échanges selon les axes les plus fragiles » :

5.2 - Équipement pour le développement des formes collectives de mobilité et la mobilité durable

- Aménagements d'aires de covoiturage.

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (avenant en date du 12/06/2023)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**132 422,81 €**
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**49 882,17 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Etat – Préfecture de Région	26 056,07 €
→ Département Tarn-et-Garonne	30 000,00 €
Autofinancement	26 484,57 €